

## **Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil**, tenue le 8 janvier 2007, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

### **En présence des conseillers :**

Madame Nancy Guichard, messieurs Denis Boulanger, Patrice Painchaud, Gaston Robin, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Hélène Painchaud, directrice générale, est également présente.

### **01. Ouverture de la réunion**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

### **02. Adoption de l'ordre du jour**

#### **07-01-01 Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par monsieur Patrice Painchaud**

**Appuyé par monsieur Gaston Robin**

**Et unanimement résolu**

**Que** l'ordre du jour soit adopté, le varia restant ouvert.

**Adopté.**

### **03. Adoption des procès-verbaux**

#### **07-01-02 Adoption des procès-verbaux**

**Il est proposé par monsieur Michel Rousseau**

**Appuyé par monsieur Denis Boulanger**

**Et unanimement résolu**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue 4 décembre 2006 et ceux des séances spéciales tenues le 11 décembre 2006, à vingt heures et vingt heures quarante-cinq, soient acceptés tels que présentés.

**Adopté.**

#### **a) Suivi aux procès-verbaux**

Les membres du Conseil n'ont aucune question concernant les procès-verbaux présentés à cette réunion.

### **04. Correspondance**

La ville de Montmagny a transmis par envoi certifié la copie d'une résolution portant le numéro 2006-486 *Avis de fin à l'entente concernant la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny – retrait de la ville de Montmagny.*

La Commission de protection du territoire agricole du Québec a transmis, suite à une demande de Me Mario Bilodeau, mandataire, dans le dossier de monsieur Roger DesBiens, une décision de rectification qui *autorise le*

*lotissement, l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins commerciales, résidentielles et de villégiature d'une superficie de 1,88 hectare connue et désignée comme étant une partie du lot 93A de la Route du Quai.*

Le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs nous informe que la Municipalité est admise au *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles* et indique que pour les trois derniers mois de 2006, la subvention accordée est de l'ordre de 345,34 \$.

Dans une lettre en date du 23 décembre 2006, monsieur le curé Denis Lepage au nom des marguilliers, accuse réception de la résolution portant le numéro 06-10-09 concernant l'étable des habitants ainsi que la lettre s'y rattachant.

Dans une lettre en date du 11 décembre 2006, monsieur Gaston Robin avise la Municipalité qu'il ne peut s'acquitter de l'épandage d'abrasifs pour la saison hivernale 2006-2007. Monsieur Gaston Robin indique que cette décision est reliée à son état de santé actuel.

### **07-01-03      Conducteur pour le camion épandeur d'abrasifs pour la saison 2007**

**Considérant que** monsieur Gaston Robin avise la Municipalité qu'il ne peut se charger de l'épandage d'abrasif à cause de son état de santé actuel ;

**Considérant que** la présente résolution abroge la résolution portant le numéro 06-11-13 ;

**Considérant que** monsieur Michel Rousseau est disposé à effectuer les travaux relatifs à l'épandage d'abrasifs et ce, aux mêmes conditions soient :

- Posséder un permis de conduire.
- Être disponible en tout temps pour épandre des abrasifs (sel et sable) sur les chemins municipaux.
- Effectuer une tournée d'inspection, tôt le matin, afin de vérifier l'état des chemins et prioritairement des côtes.

**Considérant que** la Municipalité s'engage à :

- Payer 15 \$/l'heure
- Accorder une compensation pour les tournées d'inspection (frais de déplacement) au taux en vigueur.

**En conséquence ;**

**Il est proposé par madame Nancy Guichard**

**Appuyé par monsieur Denis Boulanger**

**Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues embauche, pour la saison 2007, monsieur Michel Rousseau à titre de conducteur du camion épandeur d'abrasifs et responsable des travaux pour l'épandage d'abrasifs et ce, aux conditions de l'offre d'emploi.

**Que** monsieur Michel Rousseau reçoive un T4A à la fin de l'année.

**Adopté.**

Monsieur Paul Crête, député de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup, accuse réception de notre correspondance ayant pour objet Postes Canada.

**07-01-04      Perception des sommes de la téléphonie cellulaire et IP pour le service 911**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a signé une convention avec les compagnies de télécommunications et la FQM sur la perception des tarifs pour le service des appels d'urgence 9-1-1 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a conclu une entente avec CAUCA dans le but d'opérer un centre de réponses des appels d'urgence 9-1-1 pour et au nom de sa Municipalité ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité impose par règlement un tarif de 0,47 \$ par mois par ligne téléphonique à tous les abonnés du téléphone sur son territoire dans le but de donner un service des appels d'urgence 9-1-1 ;

**ATTENDU QUE** le CRTC confirme que ce règlement peut également s'appliquer aux abonnés des services tant filaires que cellulaires que ceux utilisant la technologie IP ;

**ATTENDU QUE** le nombre grandissant d'utilisateurs de téléphonie cellulaire et de téléphonie par Protocole Internet (IP) ;

**ATTENDU QUE** l'augmentation du nombre de téléphones cellulaires et IP a un impact direct sur le nombre d'appels reçus par les centres d'urgence 9-1-1 en regard d'un même événement (feu ou accident, etc.) ;

**ATTENDU QUE** l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités (le pacte fiscal 2007-2013) signée le 27 avril dernier, prévoit l'institution d'un droit gouvernemental relatif à la facturation future des services 9-1-1 ;

**ATTENDU QUE** les entreprises de téléphonie sans fil (cellulaires) et IP ne paient aucune redevance pour le traitement de ces appels depuis déjà plusieurs années ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Michel Rousseau**

**Appuyé par monsieur Denis Boulanger**

**Et unanimement résolu**

**QUE** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues applique le règlement numéro 2006-11-94 amendant le règlement numéro 2000-03-82 concernant la perception des montants pour le financement de la centrale de réponse aux appels d'urgence 9-1-1 en imposant une somme de 0,47 \$ pour chaque abonné à un service cellulaire ou IP étant facturé sur son territoire.

**Adopté.**

**07-01-05      Acquisition d'un logiciel de taxation-perception**

**Considérant que** le ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ) exige que le transfert des données pour les exploitations agricoles enregistrées (EAE) soient transmises sur support informatique ;

**Considérant que** le ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ) rembourse le logiciel de taxation-perception ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Denis Boulanger**

**Appuyé par monsieur Christian Vinet**

**Et unanimement résolu**

**Que** la Municipalité acquière le logiciel de taxation-perception de CIB (Corporation informatique Bellechasse) au coût de 1 975 \$, taxes en sus.

**Adopté.**

**07-01-06 Acquisition du logiciel *Gestion des actes translatifs***

Considérant que l'utilisation du logiciel *Gestion des actes translatifs* va nous permettre d'avoir rapidement accès aux actes translatifs ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Michel Rousseau**

**Appuyé par monsieur Patrice Painchaud**

**Et unanimement résolu**

**Que** la Municipalité acquière le logiciel *Gestion des actes translatifs* de CIB (Corporation informatique Bellechasse) au coût de 200 \$ taxes en sus.

**Adopté.**

**07-01-07 Appui à l'équipe de canot à glace du capitaine Kevin Gagné**

**Considérant que** l'équipe de canot à glace du capitaine Kevin Gagné sollicite un appui financier de la Municipalité afin de leur permettre de financer leurs opérations pour la saison hivernale 2007.

Considérant que puisqu'elle participe à plusieurs compétitions prestigieuses, l'équipe du capitaine Kevin Gagné est un excellent véhicule promotionnel pour l'Isle-aux-Grues;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Michel Rousseau**

**Appuyé par monsieur Patrice Painchaud**

**Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues accorde un don de 150 \$ à titre de contribution financière à l'équipe de canot à glace du capitaine Kevin Gagné.

**Adopté.**

**07-01-08 Subvention pour la bibliothèque municipale *Rose-des-Vents***

**Considérant que** le Comité de la bibliothèque *Rose-des-Vents* demande une subvention pour divers projets de la bibliothèque favorisant son développement (achat de volumes, abonnement à différents magazines, etc.) ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par madame Nancy Guichard**

**Appuyé par monsieur Christian Vinet**

**Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues accorde une subvention de 500 \$ à la bibliothèque municipale *Rose-des-Vents*. Cette dernière sera versée au mois d'avril.

**Adopté.**

**07-01-09**      **Subvention pour le Comité d'embellissement**

**Considérant que** le Comité d'embellissement sollicite la Municipalité afin que la subvention annuelle soit reconduite ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Denis Boulanger**

**Appuyé par monsieur Gaston Robin**

**Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues accorde une subvention de 400 \$ au Comité d'embellissement. Cette dernière sera versée au mois d'avril.

**Qu'un** bilan des réalisations ainsi que la programmation des projets pour 2007 soient transmis à la Municipalité.

**Adopté.**

Pour faire suite à une lettre de monsieur Paul Crête, député de Montmagny / L'Islet / Kamouraska / Rivière-du-Loup, concernant les coupures dans le programme Placement carrière-été, une lettre sera adressée à l'honorable Diane Finley, ministre des Ressources humaines et du Développement social ainsi qu'à l'Honorable Jean-Paul Blackburn, ministre du Travail et du Développement économique pour les régions du Québec, indiquant l'opposition de la Municipalité face à ces coupures.

Le procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil d'administration de l'Office du tourisme de la Côte-du-Sud tenue le 22 novembre 2006, est déposé.

Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, est déposé.

Le rapport annuel de gestion 2005-2006 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, est déposé.

**05. Présentation et adoption des comptes**

**07-01-10**      **Présentation et adoption des comptes**

**Il est proposé par monsieur Christian Vinet**

**Appuyé par monsieur Gaston Robin**

**Et unanimement résolu**

**Que les comptes suivants soient payés :**

# 7095	Navigation Lavoie Inc. transport	21,00
# 7096	Lavery, DeBilly honoraires professionnels	326,25
# 7097	Évalim Inc.	1 138,50
# 7098	Air Montmagny transport	46,78
# 7099	Jacques & Raynald Morin collecte des déchets et location de conteneurs	786,26
# 7100	Spécialité Ressort Inc. réparations du camion épandeur	55,84
# 7101	Robert Corbin & Fils Inc. entretien au Centre de la Volière	256,68
# 7102	Réal Roy épandage d'abrasifs	216,50
# 7103	Yvette B. Normand hébergement du capitaine	1 225,00
# 7104	Michel Rousseau compensation pour épandage d'abrasif	75,00
# 7105	Épicerie Michel Gagné entretien général	50,38
# 7106	Dany Vézina récupération de produits domestiques dangereux	30,00
# 7107	Distributions Sports Loisirs G.P. Inc. équipements récréatifs	147,00
# 7108	Alain Talbot quatre habits de pompiers	1 000,00
# 7109	Groupe de géomatique Azimut Inc. entretien et frais d'utilisation annuels du logiciel GOMapview	222,20
# 7110	Raymonde Bernier dédommagement pour l'eau fourni au 233, chemin du Roi	40,00
# 7111	Kevin Gagné contribution financière pour une équipe de canot à glace	150,00
# 7112	Comité de la bibliothèque Rose-des-Vents subvention	500,00
# 7113	Comité d'embellissement subvention	400,00
# 7114	MRC de Montmagny inspecteur intermunicipal et module de récupération des actes de ventes	3 557,90
# 7115	Réal Roy déneigement	6 334,10
# 7116	Société canadienne des postes frais postaux 18,86	
# 7117	Société canadienne des postes frais postaux	105,47
# 7118	CARRA cotisation de l'employé pour novembre et décembre 2006	37,16
# 7119	Michel Gagné collecte des vidanges du 1 <sup>er</sup> au 12 janvier 2007	396,15
# 7120	Michel Gagné collecte des vidanges du 15 au 26 janvier 2007	396,15
07-01-10	Agence du revenu du Canada retenues à la source et part de l'employeur	2 630,72
07-01-10	Revenu Québec retenues à la source et part de l'employeur	5 237,92
07-01-16	Hélène Painchaud salaire	820,09
07-01-16	Remises gouvernementales	347,53
07-01-23	Jacques André Roy salaire du maire	482,04
07-01-23	Remises gouvernementales	34,52
07-01-30	Hélène Painchaud salaire	820,09
07-01-30	Remises gouvernementales	347,53

**Adopté****Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Hélène Painchaud, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, certifie que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes ci-haut mentionnés au montant de 28 253,62 \$

---

Hélène Painchaud

**Adopté.**

**06. Immeuble situé au 233, chemin du Roi**

Suite à la décision du Conseil de procéder à l'évaluation de l'immeuble situé au 233, chemin du Roi (résolution 06-11-20), la firme d'évaluateurs agréés à qui a été confié le mandat a transmis un rapport d'évaluation portant sur la valeur marchande de l'immeuble. Monsieur le maire fait lecture dudit rapport. Suite à une discussion, les conseillers concluent de ce qui suit :

**07-01-11 Immeuble situé au 233, chemin du Roi**

**Considérant** que le rapport de la firme d'évaluateurs agréés Évalim Inc. mentionne que la valeur marchande de l'immeuble situé au 233, chemin du Roi est de 132 000 \$ avec une marge d'erreur de 5% ;

**Considérant que** selon le rapport d'évaluation, il serait possible, suite à une transformation, d'utiliser en tout ou en partie, cet immeuble pour des fins résidentielles ;

**Considérant que** la Municipalité manque d'espaces disponibles pour loger des travailleurs intéressés à vivre dans notre milieu et que l'étage supérieur est complètement disponible ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par madame Nancy Guichard**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau**

**Et unanimement résolu**

**Que** la présente résolution abroge et remplace la résolution portant le numéro 06-11-20 *Vente de l'immeuble situé au 233, chemin du Roi* ;

**D'adresser** à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit pour des fins résidentielles et commerciales et ce, au coût de 244 \$ ;

**D'entreprendre** des démarches dans le but d'évaluer les coûts de transformation de l'étage supérieur pour y aménager un logement ;

**Adopté.**

**07-01-12 Recommandation municipale à la demande de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues**

**Considérant** que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues désire utiliser l'immeuble situé au 233, chemin du Roi, à des fins résidentielles et commerciales ;

**Considérant que** la Municipalité demande une autorisation pour un service de traiteur avec restauration au rez-de-chaussée de l'immeuble ;

**Considérant que** l'étage supérieur pourrait servir d'espace locatif afin d'y aménager un ou deux loyers et ce, dans le but d'accueillir des travailleurs qui désirent s'installer à l'Isle-aux-Grues mais que le manque de logement à prix abordable décourage ;

**Considérant que** la Municipalité a adopté le Règlement numéro 2006-04-93 modifiant le règlement numéro 56, relatif au zonage ;

**Considérant que** la superficie visée par la demande est enclavée par d'autres propriétés ;

**Considérant** que la partie visée par la demande est située au 233, chemin du Roi et qu'elle est bornée au nord par le fleuve Saint-Laurent, au sud par le chemin du Roi, à l'est par une partie des lots 84, 85 (84-P, 85-P) propriété de la Fabrique de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues et à l'ouest par le lot 88, propriété de monsieur Georges Côté et de madame Suzanne Blain;

**Considérant que** l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues est *zone agricole* ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Patrice Painchaud**

**Appuyé par monsieur Christian Vinet**

**Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'autoriser l'utilisation de l'immeuble situé au 233, chemin du Roi pour des fins autres que l'agriculture soit pour des fins résidentielles et commerciales.

**Que** monsieur Jacques André Roy, maire, soit autorisé à agir à titre de mandataire et à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette demande.

**Adopté.**

**07-01-13**     **Location du rez-de-chaussée du 233, chemin du Roi**

**Considérant que** madame Marie-France Bernier et monsieur Gaston Robin sont disposés à signer un contrat de location pour le rez-de-chaussée du 233, chemin du Roi pour un service de traiteur avec permis de boisson ;

**Considérant que** ce contrat de location est valide pour un an soit du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008 et qu'il est automatiquement renouvelé si aucune des parties n'avise l'autre du contraire et ce pour une période de trois ans ;

**Considérant que** pour les années subséquentes, le prix du loyer sera indexé, le 1<sup>er</sup> avril, à la hausse de l'indice du coût de la vie (IPC) et ce sans qu'il ne soit nécessaire d'en aviser le locataire ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Denis Boulanger**

**Appuyé par madame Nancy Guichard**

**Et unanimement résolu**

**Que** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues loue à madame Marie-France Bernier et monsieur Gaston Robin le rez-de-chaussée du 233, chemin du Roi, pour un service de traiteur avec permis de boisson ;

**Que** le coût de location soit établi à 450 \$/mois, électricité et déneigement non-inclus et ce, pour une période d'un an. Pour les années postérieures, le prix de location sera majoré selon l'indice du coût de la vie (IPC).

**Que** monsieur Jacques André Roy, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à ce contrat de location.

**Adopté.**

#### **07. Adoption du règlement 2006-12-95**

##### **07-01-14 Adoption du Règlement numéro 2006-12-95 décrétant les taxes et tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'année financière 2007**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues a adopté lors d'une séance spéciale de Conseil tenue le 11 décembre 2006, son budget pour l'année 2007, qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

**ATTENDU QU'**un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 décembre 2006, par le conseiller, monsieur Christian Vinet.

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Denis Boulanger**

**Appuyé par madame Nancy Guichard**

**Et résolu unanimement**

**Que** soit adopté le Règlement numéro 2006-12-95 décrétant les taxes et tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'année financière 2007.

**Adopté.**

#### **08. Arrérages des taxes municipales 2006**

##### **07-01-15 Arrérages de taxes municipales 2006**

**Considérant que** monsieur le maire fait la lecture de la liste des taxes municipales impayées au 31 décembre 2006 au montant de 7 106,29 \$ ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Denis Boulanger**

**Appuyé par monsieur Christian Vinet**

**Et unanimement résolu**

**Que** les arrérages de taxes municipales pour l'année 2006 soient inclus sur les comptes de taxes municipales 2007, les intérêts en sus.

**Adopté.**

#### **09. Comité d'implantation du N.M. Grue-des-Iles**

Lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 août 2006, les conseillers ont adopté la résolution portant le numéro 06-08-10 *Comité d'implantation du N.M. Grue-des-Iles* décrétant la formation d'un Comité composé en plus de membres du Conseil, de différents intervenants du milieu afin d'assurer le suivi du dossier d'implantation du N.M. Grue-des-Iles. Puisque ce Comité était effectif jusqu'au 31 décembre 2006, monsieur le maire propose que le mandat du Comité d'implantation du N.M. Grue-des-Iles ne soit pas renouvelé. Les membres du Conseil appuient unanimement cette proposition.

## 10. Activités du maire

Monsieur le maire fait un bref compte-rendu des activités auxquelles il a participé :

- 5 décembre Entrevues de sélection avec le capitaine Gérald Gaul, pour combler différents postes pour l'exploitation de la traverse Isle-aux-Grues-Montmagny.
- 9 décembre Entrevues de sélection avec le capitaine Gérald Gaul, pour combler différents postes pour l'exploitation de la traverse Isle-aux-Grues-Montmagny.
- 13 décembre Réunion de la Corporation pour la mise en valeur de Grosse-Ile Inc.

## 11. Varia

### a) Salaire de la directrice-générale et secrétaire-trésorière

#### 07-01-16 Salaire de la directrice-générale et secrétaire-trésorière

**Considérant** les tâches administratives supplémentaires occasionnées par la gestion de la traverse Isle-aux-Grues-Montmagny ;

**Considérant que** le budget de fonctionnement pour la gestion du traversier prévoit une rémunération pour l'administration ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Christian Vinet**

**Appuyé par monsieur Patrice Painchaud**

**Et unanimement résolu**

**Que** les heures de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière, passent de 30 heures à 35 heures par semaine, au taux horaire de 15 \$/l'heure.

**Que** la rémunération totale brute soit répartie comme suit :

- 65 % municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- 35 % budget de fonctionnement pour la gestion du traversier

**Adopté.**

### b) Finances municipales

Une copie des engagements budgétaires provisoires ainsi qu'une autre des états financiers provisoires en date du 31 décembre 2006 sont remises aux conseillers.

Monsieur Christian Vinet, responsable du dossier des finances municipales, fait un bref compte-rendu des états financiers.

### c) Horaire du traversier

Monsieur Michel Rousseau demande des précisions sur l'horaire du traversier pour la saison 2007, monsieur le maire mentionne que comme par les années passées, une séance de travail pour réviser l'horaire est prévue et qu'à ce moment des modifications pourront être apportées. Pour ce qui est de

l'impression des horaires, ce dossier relève de la Société des traversiers du Québec.

#### **d) Sablage des chemins**

Monsieur Denis Boulanger constate que le sablage des chemins est inadéquat et demande qu'une plus grande quantité d'abrasifs soit épandue. Cette demande sera prise en considération par le responsable, monsieur Michel Rousseau. Monsieur Christian Vinet propose que lors de l'épandage d'abrasifs (sable et sel), monsieur Michel Rousseau se charge également du chemin d'accès de la Société coopérative agricole de l'Île-aux-Grues (fromagerie) et en contrepartie cette dernière fournira un tracteur muni d'un chargeur pour effectuer le chargement du camion épandeur. Cette proposition est unanimement acceptée.

#### **e) Transport aérien**

Monsieur Denis Boulanger mentionne que certains aspects du transport aérien ne le satisfait pas. Suite à une discussion, les membres du Conseil concluent de demander au ministère des Transports du Québec, une copie du devis de soumission et de rencontrer des représentants du Ministère avant l'attribution du prochain contrat.

#### **f) Formation des pompiers volontaires**

Monsieur Patrice Painchaud mentionne que la formation pour les pompiers volontaires devrait avoir lieu prochainement.

#### **g) Téléphonie cellulaire**

Suite à la transmission de la résolution numéro 06-07-04 *Demandes à Télus*, monsieur Gaston Robin demande si Télus a fait un suivi de ce dossier. Monsieur le maire mentionne que nous n'avons reçu aucune nouvelle et que par conséquent, des représentants de Télus seront contactés dans les prochains jours.

#### **h) Transport hivernal**

Monsieur Christian Vinet demande la date de la venue du Félix-Antoine-Savard, considérant que la saison de navigation s'est prolongée, monsieur le maire mentionne qu'il va prendre des informations auprès de la Société des traversiers du Québec et que la date sera annoncée.

#### **i) Transmission de documents aux conseillers**

Monsieur le maire mentionne que les procès-verbaux ainsi que l'ordre du jour seront transmis par la poste aux conseillers.

### **12. Période de questions**

**07-01-17**

#### **Représentant de la Municipalité lors d'une rencontre avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec**

**Considérant que** monsieur Simon Painchaud demande à la Municipalité, puisqu'elle a appuyé la demande d'autorisation de Ferme Painchaud SENC, de mandater un représentant pour participer à une rencontre avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Denis Boulanger**

**Appuyé par madame Nancy Guichard**

**Et unanimement résolu**

**Que** monsieur Christian Vinet soit mandaté pour représenter la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues lors d'une rencontre avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant le dossier de Ferme Painchaud SENC.

**Adopté.**

**13. Levée de la séance**

**07-01-18** **Levée de la séance**

**Il est proposé par monsieur Gaston Robin**

**Appuyé par monsieur Michel Rousseau**

**Et unanimement résolu**

**Que** la séance ordinaire du Conseil soit levée à 22h21, l'ordre du jour étant épuisé.

**Adopté.**

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, d.g. et sec.-trés.

**Procès-verbal de correction**

À la rédaction du procès-verbal, il s'est avéré qu'une erreur s'est glissée en ce qui a trait au montant des arrérages de taxes municipales 2006. La correction a été effectuée et se lit comme suit :

**07-01-15** **Arrérages de taxes municipales 2006**

**Considérant que** monsieur le maire fait la lecture de la liste des taxes municipales impayées au 31 décembre 2006 au montant de 5 968,67 \$ ;

**En conséquence ;**

**Il est proposé par monsieur Denis Boulanger**

**Appuyé par monsieur Christian Vinet**

**Et unanimement résolu**

**Que** les arrérages de taxes municipales pour l'année 2006 soient inclus sur les comptes de taxes municipales 2007, les intérêts en sus.

**Adopté.**

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, d.g. et sec.-trés.

